

Les accompagnateurs du transport scolaire

- Session : 2015-2016
- Année : 2016
- N° : 730 (2015-2016) 1

- Question écrite du **30/03/2016**

- de LEGASSE Dimitri
- à DI ANTONIO Carlo, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal

Pour les élèves de l'enseignement spécialisé, un service de transport scolaire est organisé gratuitement, mais il faut constater certains problèmes auxquels il conviendrait d'apporter une solution.

On pourrait tout d'abord pointer le fait que les trajets peuvent être extrêmement longs pour les élèves. Il n'est ainsi pas rare qu'un élève parte de chez lui le matin aux petites heures pour ne revenir qu'après 18 heures, ayant passé 2 heures sur les routes.

Mais à ce problème, peu de solutions existent étant donné que les parents doivent déjà choisir l'école adaptée la plus proche et que le nombre d'itinéraires a déjà été augmenté.

Par contre, des problèmes plus sérieux concernent les accompagnateurs et les accompagnatrices de car scolaire. En effet, il y en aurait 736 pour 920 circuits en Wallonie. De plus, aucun diplôme n'est requis pour devenir accompagnateur de car scolaire. Pourtant, les enfants handicapés peuvent parfois être difficiles à gérer et cela requiert quelques compétences particulières. Une formation ne serait prévue qu'une fois obtenu un contrat à durée indéterminée (CDI), après cinq ans de contrat à durée déterminée (CDD).

La fonction d'accompagnateur ne devrait-elle pas être valorisée ? Le nombre d'accompagnateurs scolaires ne devrait-il pas être augmenté afin que chaque circuit ait son accompagnateur ? Une formation minimale ne devrait-elle pas être requise pour devenir accompagnateur de car scolaire pour les élèves de l'enseignement spécialisé ?

- Réponse du **15/04/2016**

- de DI ANTONIO Carlo

Le nombre de circuits convoyés est actuellement de 733 sur un total de 929. Ces chiffres varient en fonction des réorganisations des circuits, des affectations des élèves et donc des besoins d'encadrement.

Plus de 2/3 des circuits transportant des élèves fréquentant l'enseignement ordinaire sont convoyés; et le pourcentage monte à 90 % pour les circuits transportant des élèves

de l'enseignement spécialisé.

De manière générale, mon administration examine sur base de la demande de l'établissement scolaire le besoin d'accompagnement d'élèves affectés sur un circuit après avis de la commission territoriale de déplacement compétente. La nécessité d'accompagner chaque circuit n'est pas démontrée. Certains services ont une durée de parcours limitée, s'effectuent par boucles successives avec un nombre réduit d'élèves. C'est également le cas pour les services dits „taxis“, où les élèves sont transportés par voiture individuelle.

Le budget affecté à la rémunération des agents d'accompagnement s'élève à quelque 13 M euros annuellement.

En ce qui concerne la formation du personnel d'accompagnement, des cycles de formations spécifiques au métier sont organisés depuis 10 ans par le Service public de Wallonie. De plus, depuis 2012, en juillet et août, un cycle plus long (15 jours) est offert au personnel d'accompagnement sous contrat à durée indéterminée, au nombre actuellement de près de 400 agents.

Pas moins de 26 modules de formation couvrants notamment les domaines :

- soins et sécurité,
- communication avec les autres,
- gestion de la relation,
- comprendre et gérer les enfants et les adolescents ...

Un cycle restreint est également proposé aux agents sous contrat à durée déterminée.

Le développement d'un tutorat consistant en l'accompagnement d'un nouvel agent dès le premier jour de son affectation sur un circuit par un agent expérimenté pourrait être envisagé. L'apprentissage sur le terrain apparaît fondamental, car il s'agit de créer une relation quotidienne entre un adulte et des élèves. Si le savoir est important, le savoir-faire est essentiel.